

Département de l'Ain
Arrondissement de BOURG en BRESSE

Canton de MONTLUEL

COMMUNE DE DAGNEUX

ARRETE

N°2007/03/02/1	Arrêté de stationnement Petite rue Neuve (VC N°9)	Date 02/03/07
----------------	--	---------------

Le Maire de Dagneux (Ain)

Vu le code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2211.1, L 2212.2, L 2213.2

Vu le Code de la route notamment l' article R. 417-10 CR.,411-25 al.3 CR

Vu le Code Pénal notamment l'article R ~~600~~.5

CONSIDERANT la nécessité de créer des emplacements de stationnement sur la voie communale n° 9 (Petite rue Neuve) de manière à assurer la circulation , le passage des véhicules de la voirie et de faciliter le stationnement des riverains

ARRETE

ARTICLE 1 : Le présent arrêté annule et remplace l' arrêté n° 2003/12/11/1 en date du 11/12/2003.

ARTICLE 1 : Le stationnement des véhicules est autorisé uniquement sur les emplacements prévus et matérialisés par le marquage au sol.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les Services Techniques Municipaux.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être déféré aux fins d' annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :
date de sa publication et / ou de sa notification.

ARTICLE 4 : La Directrice Générale des Services, le Gardien de Police Municipal, sont chargés , chacun en ce qui le concerne , de l' exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

-Monsieur le Préfet de l'Ain,

-Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MONTLUEL.

Fait et arrêté en Mairie de la Commune de DAGNEUX, le 02 mars 2007.

LE MAIRE,

Signé :

Gilbert GAILLARD

